

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Ferme éolienne de Saint Hilaire du Maine

**De :** Jean-Francois BATAILLE <tetejef@

**Date :** 04/01/2019 11:23

**Pour :** pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

La production d'énergie, et donc d'électricité, n'est pas neutre sur l'environnement, l'économie, la santé ; nous devons donc choisir ceux qui sont les moins pénalisants.

Le projet de la ferme éolienne de Saint Hilaire du Maine fait partie de ceux-ci :

1. Il ne contribue pas au réchauffement climatique :

Il n'y a pas nécessité de produire de la chaleur pour faire fonctionner les turbines comme c'est le cas avec les techniques utilisant l'uranium ou les énergies fossiles impliquant des systèmes de refroidissement, utilisant pour la majorité en France, l'eau des rivières et des fleuves.

A ce titre, en cette séquence climatique de réchauffement de la planète, la baisse déjà constatée en été du débit de certains fleuves doit questionner sur le fonctionnement de ces centrales en période de sécheresse prolongée.

2. Sa technologie est maîtrisée :

Pas de risque de contamination à grande échelle en cas d'incident ou d'accident dans une centrale comme ce fut le cas à Three Mile Island, Tchernobyl ou Fukushima. Certes, la France est bien protégée par ses frontières, mais qu'en serait-il si l'accident se produit sur notre territoire ?

Pas de production de CO2 comme avec les centrales à charbon.

Pas de produit dangereux à durée de vie très longue dont le retraitement n'est pas connu, et pour qui l'entreposage est la seule option proposée.

3. Il est proche des lieux de consommation :

Pas de perte d'énergie résultant du transport sur de longues distances comme c'est le

cas lorsque la production est concentrée sur des grandes unités (centrales nucléaires ou à combustibles fossiles).

4. Le coût de production de l'électricité éolienne est devenu largement compétitif.
5. L'éolien est peu dépendant des produits importés, à l'inverse de l'uranium ou des combustibles fossiles.
6. Il est reproché aux éoliennes leur visibilité dans le paysage.

Sur la page <https://www.rte-et-vous.com/fr/article/de-ligne-en-ligne> du site internet de Réseau de Transport de l'Electricité, il est écrit : « 105 000 km de lignes haute et très haute tension », dont environ 100 000 sont en aérien. A raison d'un pylône tous les 500 m (estimation personnelle), ceci représente 200 000 pylônes à l'architecture métallique que l'on pourrait qualifier de type « EIFFEL ».

L'esthétique n'est-elle pas une affaire personnelle ?

7. Ajoutons enfin que le conseil général de la Mayenne, sans doute soucieux de l'avenir de la planète, s'est fixé un objectif de 100 éoliennes en 2020, la réalisation de ce parc contribuera à l'atteinte de cet objectif.

**L'ensemble de ces éléments m'amène donc à donner un avis TRES FAVORABLE à ce projet de Ferme éolienne de Saint Hilaire du Maine.**

Jean-François BATAILLE